Novembre / décembre 2020

Le Frontalier

Municipalité de Lacolle

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

HALLOWEEN 2020

La Municipalité de Lacolle suit la recommandation de la direction de la santé publique, qui autorise l'activité de collecte de bonbons de maison en maison, à condition de respecter quelques consignes pour réduire les risques de transmission de la COVID-19.

1. **Les enfants et leurs parents devront circuler uniquement en compagnie des membres de leur maisonnée ;**
2. **Dans la mesure du possible, les enfants devront récolter les bonbons et friandises placés à un endroit situé à 2 mètres des occupants de la maison visitée ;**
3. **En aucun cas, les enfants ne devront entrer dans les maisons ;**

Autres consignes :

Les personnes qui présentent des symptômes de la C0VID-19 ou qui sont en isolement ne doivent pas participer ;

Le circuit de collecte de bonbons devra se limiter au quartier entourant le domicile des participants ;

Les personnes devront toujours respecter la distance de 2 mètres avec les autres, porter un couvre-visage et s'abstenir de chanter ou de crier devant les personnes chez qui elles se rendent ;

Le lavage des mains est recommandé au retour à la maison.

Comme à chaque année, le service incendie – caserne 38 de Lacolle, assurera la sécurité de nos petits monstres dans les rues de 17 heures à 20 heures, le soir du 31 octobre 2020.

La Municipalité a décidé de ne pas ouvrir l'hôtel de ville pour la distribution de bonbons, mais d'organiser un concours photo Halloween sous le thème du fantôme. Les 3 gagnants seront dévoilés en après-midi le jour de l'Halloween, sur la page Facebook de la Municipalité de Lacolle.

Merci de votre habituelle collaboration & bonne collecte

Des nouvelles de votre conseil municipal !

En raison de la pandémie de la Covid-19, les séances du conseil ont eu lieu à huis clos tel qu'autorisé par la ministre des Services sociaux et de la Santé (arrêté ministériel 2020-004) et, depuis que notre région est en zone rouge, par moyen électronique. Les procès-verbaux de même que les enregistrements sonores de chacune des assemblées du conseil peuvent être consultés sur le site web de la Municipalité à l'adresse suivante : Procès-verbaux. De plus, l'ordre du jour est publié quelques jours avant l'assemblée à l'adresse suivante Ordres du jour.

Enfin, les citoyens et citoyennes sont invités à soumettre leurs questions à l'avance par courrier électronique à l'adresse suivante : admin@lacolle.com. Dès que la situation sera rétablie, le conseil pourra siéger à nouveau publiquement. D'ici là, vous pouvez adresser, en tout temps, vos questions à l'administration.

La Municipalité, soutenue par la firme Urbanisme & ruralité, a débuté les travaux entourant la révision du plan d'urbanisme et de la réglementation municipale. Une fois établi, le plan d'urbanisme de Lacolle deviendra, pour les quinze prochaines années, le document de référence en matière d'aménagement du territoire.

Le plan d'urbanisme constitue le document officiel le plus important d'une municipalité ou ville en matière de planification de l'aménagement de son territoire. Il contient les politiques d'urbanisme adoptées par le conseil municipal, politiques qui guideront sa prise de décision dans le futur. Le plan établit également les lignes directrices de l'organisation spatiale et physique d'une municipalité tout en présentant une vision d'ensemble de l'aménagement de son territoire.

École Saint-Joseph

CPE Le petit monde de Caliméro

Par conséquent, la révision du plan d'urbanisme est une démarche importante pour l'avenir de la Municipalité de Lacolle, une démarche qui ne pourrait être réalisée sans l'apport des citoyennes et citoyens qui, dans un premier temps, seront prochainement invités à compléter un questionnaire sur le sujet.

Le questionnaire comprendra, entre autres, des questions ouvertes permettant ainsi à chacune et à chacun de s'exprimer librement quant à ce qu'ils souhaitent pour l'avenir de Lacolle. Le questionnaire sera disponible en format électronique et en format papier.

Osez rêver et vous exprimer, votre opinion est importante !

Rappelons que l'assemblée publique du conseil a lieu le deuxième mardi du mois. L'ordre du jour est publié quelques jours à l'avance sur le site Internet www.lacolle.com – onglet Affaires municipales et sur la page Facebook de la Municipalité.

Inscrivez-vous au service d'alertes. C'est gratuit, efficace et obligatoire. Cliquez ici Service d'alertes
Abonnez-vous à l'infolettre par courriel : info@lacolle.com
Suivez-nous sur Facebook : https://www.facebook.com/lacollemunicipalite/

Nicole Paquette, au nom du conseil municipal

CHRONIQUES de L'INSPECTEUR

2017-0162 circulation et stationnement

Afin de faciliter le travail de la déneigeuse, nous rappelons à la population qu'elle doit se conformer à la réglementation municipale relative au stationnement en période hivernale, à défaut de quoi, des constats pourront être émis par la Sûreté du Québec.

Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public entre 23 h et 7 h du 15 novembre au 1er avril inclusivement, et ce, sur tout le territoire de la Municipalité de Lacolle.

Lorsque vous déposez votre bac à ordures ménagères ou bac de matières recyclables en bordure de la route, **nous vous demandons de bien vouloir le déposer à une distance raisonnable de la route afin de faciliter le travail du camion de déneigement. De plus, VOUS êtes responsable de votre boite aux lettres. Lignes directrices pour boîtes aux lettres rurales**

De plus, nous sollicitons la collaboration de nos citoyens afin que lorsque vous déblayez la neige de vos entrées, **elle n'encombre pas les trottoirs et la voie publique**.

Pour prendre rendez-vous, contacter Madame Vanessa Morneau au 450-246-3201 poste 1802 ou par courriel, insp.permis@lacolle.com

INCENDIE

incendie@lacolle.com

ARBRE DE NOËL

- Installez votre sapin naturel ou artificiel loin d'une source de chaleur (plinthe électrique, chaufferette, foyer, etc.).
- Placez le sapin naturel dans un récipient rempli d'eau et arrosez le pied de l'arbre tous les jours.
- Choisissez un sapin artificiel plutôt qu'un sapin naturel pour diminuer les risques d'incendies.

LUMIÈRES DÉCORATIVES

- Choisissez des lumières homologuées CSA ou ULC. Vérifiez si elles sont en bon état et installées selon les directives du fabricant.
- Éteignez-les la nuit ou avant de quitter votre résidence.

BOUGIES

- Placez vos bougies sur une surface stable et loin de toute matière inflammable.
- Gardez-les hors de la portée des enfants et des animaux.
- Éteignez toutes les bougies avant de quitter une pièce ou votre domicile.

CUISINE DES FÊTES

- Surveillez constamment les aliments qui cuisent.
- Ne rangez pas d'objets dans le four ou sur la surface de cuisson.
- Éloignez les enfants de la cuisinière.
- Prenez soin de bien éteindre les appareils de cuisson avant de quitter la pièce ou votre domicile.

BRÛLEUR À FONDUE

- Posez le brûleur sur une surface stable qui supporte la chaleur.
- Ne le remplissez jamais lorsqu'il est chaud. Utilisez plutôt un second brûleur.
- Privilégiez un poêle à fondue électrique.

RALLONGES ÉLECTRIQUES

- Utilisez des cordons de rallonge homologués CSA ou ULC.
- Ne surchargez pas le circuit électrique. Utilisez plutôt une barre d'alimentation.
- Remplacez tout cordon endommagé ou dégageant de la chaleur.

APPAREIL DE CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE PORTATIF

- Branchez l'appareil directement dans la prise.
- Utilisez toujours un appareil homologué CSA ou ULC.
- Éteignez-le la nuit ou avant de quitter votre résidence.

SORTIES ET VOIES D'ACCÈS

- Déneigez vos sorties, vos balcons, votre terrasse et vos fenêtres après chaque chute de neige.
- Assurez-vous que les voies d'accès menant à ces sorties sont dégagées.

CENDRES CHAUDES

- Laissez refroidir les cendres chaudes dehors dans un contenant métallique muni d'un couvercle en métal.
- Attendez au moins sept jours avant de les transvider dans le bac à déchets.

Les organismes communautaires...
pour vous, près de vous !

Prendre note que plusieurs organismes n'ont pas accès à leurs locaux ou, ils ont réduit leurs activités, le tout relié à la pandémie Coronavirus COVID-19.
À la suite d'une décision du conseil municipal, de tenir fermé le centre Léodore-Ryan, résolution 2020-08-577. Cette situation sera réévaluée le 8 décembre 2020.

Gâteaux aux fruits Club Lions de Lacolle
en vente maintenant
au prix de 18 $ pour 900 g

Pour informations : Gabriel Barrière 450-246-2765
Et auprès de tous les membres du Club Lions de Lacolle

CENTRE DE Femmes DU HAUT-RICHELIEU

Programmation d'automne du Centre de femmes du Haut-Richelieu

En cette période de confinement, le Centre de femmes du Haut-Richelieu redouble d'ingéniosité pour joindre les femmes aux quatre coins de la MRC avec son offre de service diversifiée axée sur les besoins de ses membres !

Atelier de cuisine en ligne : Meal Prep
Planifier des repas équilibrés et les préparer avec un minimum de temps semblent parfois tout un défi ? Avec le « Meal Prep », le défi est relevé ! Cet atelier de cuisine se déroulera sur la plateforme Zoom, le vendredi 20 novembre, de 9 h 30 à 11 h 30. Ouvert à tous !

Un service d'écoute téléphonique
Que ce soit pour un deuil, une décision difficile, un vécu de violence, une dépression, un problème de santé psychologique, des difficultés familiales ou autres, une intervenante est disponible pour vous aider. Il suffit de téléphoner au Centre de femmes pour prendre rendez-vous.

Des activités virtuelles à venir
Le Centre de femmes du Haut-Richelieu vous invite à consulter la section programmation de son site Internet (www.cfhr.ca) ou la section événements de sa page Facebook pour découvrir les activités qui se dérouleront sur la plateforme de visioconférence Zoom. Les femmes qui ne sont pas familières avec l'utilisation avec Zoom sont invitées à téléphoner au Centre de femmes pour s'inscrire à une activité d'initiation.

Les activités du Centre de femmes sont gratuites pour les membres, mais il est important de s'inscrire en téléphonant au 450 346-0662. Valide jusqu'au mois d'août 2021, la carte de membre est en vente au coût de 5 $.

Source : Joëlle Thérien, Agente de communication
Centre de femmes du Haut-Richelieu
450 346-0662
amobilisation@cfhr.ca
www.centrefemmeshautrichelieu.ca
www.facebook.com/centredefemmes.hautrichelieu

LACOLLE 38 SERVICE DES INCENDIES FIRE DEPARTMENT INCENDIE

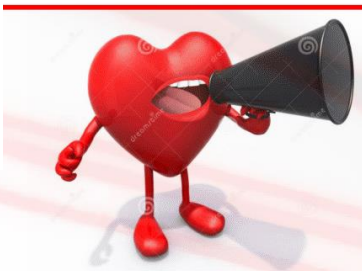

Soyez généreux! nous avons besoin de vous plus que jamais !!

Le CAB de la Frontière en collaboration avec la Municipalité de Lacolle, organise sa **grande guignolée annuelle** le **samedi 28 novembre de 10 h à 16h** . Dans le contexte actuel de la pandémie, nous récolterons vos dons en argent seulement. Aucune denrée non périssable ne sera acceptée. Les pompiers de Lacolle récolteront vos dons en argent sur la Route 221 de 10h à 16h. Malheureusement, cette année nous prévoyons une forte hausse de demande de paniers de Noël. C'est pourquoi, nous sollicitons votre grande générosité afin d'aider le plus de familles lacolloises possible.

Merci de votre grande générosité

Lacolle
AUX CONFINS UN ACCUEIL SANS PAREIL

Centre d'Action Bénévole de la Frontière

Centre d'Action Bénévole de la Frontière

Inscriptions
Paniers de Noël
C'est le temps !

POUR INSCRIPTION:
TÉLÉPHONE: 450 246-2016
PAR COURRIEL:
CENTRE.BENEV@HOTMAIL.COM

Par la suite, nous vous expliquerons la marche à suivre.

Malgré la pandémie,

nous maintenons notre service de popote roulante. Pour commander, vous devez nous téléphoner au plus tard le jeudi précédant la popote pour placer votre commande.

Réservez pour le

Repas de Noël du 17 décembre .

Dinde en sauce

Patates et légumes

Gâteau forêt noire

Centre d'Action Bénévole de la Frontière

NOUVELLE DE DERNIÈRE HEURE

Vaccin contre la grippe

au **Centre Léodore Ryan**

lundi 30 novembre de 9 à 17 h

et mardi 1e décembre 2020 de 13h à 20h.

Vous pouvez prendre votre rendez-vous sur le site Internet « **www.clicsante.ca** » ou par téléphone au **1-844-vaccins (822-2467).**

Étant donné le caractère particulier de la clinique de vaccination dans notre secteur, nous sommes autorisés à prendre tous les rendez-vous pour nos citoyens et ce dès maintenant, tout en priorisant les 75 ans et plus.

Vous pouvez nous téléphoner au CAB afin que nous prenions votre rendez-vous . **450 246-2016**.

GRENIER AUX TROUVAILLES
(Partage sans Faim)

Pour tout savoir et tout voir
Suivez-nous sur Facebook
@Grenier Aux Trouvailles

MESSAGE IMPORTANT

Veuillez prendre note que le comptoir familial **a fermé définitivement sa *Meublerie*** et **aucun meuble** ne sera accepté.

S.V.P., faire preuve de civisme et ne laisser aucun meuble sur le trottoir devant le Grenier aux Trouvailles, ni à la cloche de dons au Mail à Lacolle.

Nous ne sommes pas l'Écocentre.

Horaire du comptoir
Mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 9 h à 17 h
Samedi 10 h à 17 h

Aide alimentaire

L'aide alimentaire est toujours disponible. Toute personne ou famille de la municipalité qui est affectée par la deuxième vague de la pandémie, soit par la perte d'emploi ou autre, peut être admissible à recevoir une aide alimentaire d'urgence. Nous sommes présents pour vous.

Les demandes pourront se faire par téléphone au 450.246.4032 du lundi au jeudi de 10 h à 16 h.

Groupe d'Achats des Frontières

Le Groupe d'Achats vous permet d'économiser jusqu'à 40 % sur tous vos achats d'aliments, tels que le pain, fromage, fruits et légumes, viande.
Le groupe d'achats est ouvert à tous.

Plus d'informations par téléphone au 450-246-4032.

À venir, rencontre virtuelle…

Prendre en note que la salle d'entraînement est fermée jusqu'au 31 décembre 2020

BÉNÉVOLES RECHERCHÉS

Vous avez un peu de temps disponible et vous avez le goût de nous aider à soutenir votre communauté et à protéger notre environnement. Nous recherchons des personnes dynamiques pour compléter notre équipe.

Pour plus d'informations, contactez
Danielle Thibault, Directrice générale
450-246-4032

Loisirs & jeunesses

La Maison des Jeunes est un lieu de rencontre pour les jeunes de 12 à 17 ans.
Venez nous voir !

La Maison des jeunes de Beaujeu offre de multiples services pendant la période d'automne-hiver afin de soutenir les jeunes et leurs familles. Nos activités se déroulent en ligne. Nous offrons également, sous certaines conditions, un soutien individualisé en présentiel.

Aide aux devoirs (10 à 12 ans)

Cette activité se déroule mardi et jeudi de chaque semaine entre 16 h 30 et 17 h 30 en ligne. Le but est d'offrir du soutien pour les jeunes pendant les périodes scolaires. Cela peut également être du tutorat pour aider dans les matières où votre enfant à des difficultés.

***Les jeunes de 12 à 17 ans ont accès en tout temps à ce service*.**

Club de lecture (10 à 17 ans)

Ce projet se déroule mardi et jeudi de chaque semaine à 17 h 30 en ligne et se termine à la fin de l'année 2020. L'objectif est de favoriser la lecture et partager son intérêt pour la lecture avec d'autres jeunes.
Un livre est offert à chacun des participants selon leur souhait.

Les étapes se déroulent en plusieurs rencontres :

1. **1re rencontre en ligne :** se connaitre, discuter du projet et partager des idées de lecture.
2. **2e rencontre en ligne** : discuter du livre, ce qu'on aime ou pas, de son histoire et partager son point de vue.

Si les jeunes veulent continuer et qu'il reste du budget, celui-ci peut se renouveler jusqu'à ce que les fonds soient utilisés jusqu'à la date limite (fin décembre 2020).

Écoute et intervention (12 à 17 ans)

Notre équipe est composée d'intervenant(e)s, nous offrons nos services afin de soutenir les jeunes dans leurs difficultés quotidiennes.

Il est possible pour un jeune de se rendre spontanément à notre organisme ou de prendre rendez-vous pour en discuter et planifier des séances en présentiel.

Nous pouvons également vous référer des services d'aide spécialisés au besoin.

L'équipe de la Maison des Jeunes de Beaujeu | 450-246-8764 – mdjbeaujeu@gmail.com

Site web : Cliquez ici ! facebook MDJ beaujeu

Jonathan Mekdoul, responsable
89, rue de l'Église Nord Lacolle
450-246-8764

Club social

ACTIVITÉS pour MEMBRES et NON MEMBRES

♠ CHASSE À L'AS ♠

Pour le 8e tirage, le gros lot est de 841 $, les billets de tirage sont à 2 $ chacun. Le gros lot augmente à chaque semaine jusqu'à ce que l'as de pique soit tiré. La poste de la Légion sera ouverte le mercredi de 15 h à 18 h, le vendredi de 17 h à 19 h, le tirage sera effectué à 19 h 30, venez acheter vos billets et bonne chance. Pour information : 450-246-2394, 450-246-4663 ou 450-210-2526

En cette année de pandémie, les règlements de la santé publique doivent être suivis à la lettre afin de ne pas décimer les rangs des vétérans.
La campagne du coquelicot se déroulera du 30 octobre au 15 novembre 2020.
Cependant, AUCUNE sollicitation ne sera effectuée dans les commerces. Vous êtes invités à aider les Vétérans et leurs familles en faisant un don par la poste à l'adresse :

Légion royale canadienne, filiale 11 (poppy)
14, rue Laramée
Lacolle (Québec) J0J 1J0

Via le site Internet de la Légion : http://legion-11.org/ ou legion.filiale11

Le drapeau du coquelicot flottera devant le bureau municipal jusqu'au 15 novembre prochain.

Vous pouvez aussi faire un don, et/ou prendre un coquelicot au local de la filiale 11 sis au 14 Laramée (si la santé nous permet d'ouvrir partiellement) les mercredis entre 16 h et 20 h 30 et les vendredis entre 17 h et 20 h 30.

JOUR DU SOUVENIR

Cependant, la filiale 11 de Lacolle tiendra une cérémonie restreinte le dimanche 15 novembre dès 11 heures, en avant de l'hôtel de ville de Lacolle. Durant la cérémonie, le Maire de Lacolle déposera une couronne au nom des citoyens de toutes les municipalités qui sont englobées par la Filiale 11 de la légion royale canadienne.

Nous nous souviendrons d'eux.

Cultures

FABRIQUE NOTRE DAME DU MONT CARMEL

Assemblée de paroissiens

La Fabrique de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel à Lacolle tiendra une assemblée de paroissiens le samedi 12 décembre 2020, après la messe de 16 h 30, en vue de l'élection de marguilliers. Six marguilliers et un président forment la Fabrique, leur mandat de trois ans est consacré à la gestion et à l'entretien des biens de la paroisse.

Conformément à la *Loi sur les fabriques* (RRLQ, chapitre F-1), les marguilliers sont élus par l'assemblée des paroissiens convoquée et tenue à cette fin au cours des deux derniers mois de chaque année financière. Tout paroissien qui y consent peut, lors de l'assemblée tenue à cette fin, être mis en nomination à la charge de marguillier sur la proposition de deux paroissiens présents.

Tous les paroissiens sont invités à participer à cette assemblée de paroissiens.
27, rue de l'Église Nord, Lacolle.

Je veux garder mon église, je paie ma dîme.

La Municipalité en bref

Versements de taxes municipales

- 19 octobre, encaissé le **24 novembre 2020**/pour le remplacement du premier versement

Plusieurs contribuables nous ont fait parvenir des chèques postdatés. Il est de votre RESPONSABILITÉ de communiquer avec nous si vous désirez qu'ils soient encaissés aux dates prévues lors de la taxation 2020.
Autrement TOUS les chèques seront encaissés aux nouvelles dates inscrites plus haut.

Présence du public aux séances du conseil

Les séances du conseil municipal en zone rouge doivent se tenir à huis clos.

Nous vous invitons à nous faire parvenir vos questions ou commentaires, par écrit à l'adresse : admin@lacolle.com, et ce, avant 16 heures le mardi de la séance.

De plus, les enregistrements des séances se retrouvent à la section : procès-verbaux de notre site Internet www.lacolle.com

- l'infolettre : abonnez-vous en écrivant à info@lacolle.com
- le système d'alertes : service-alertes ou demandez d'être inscrit par téléphone : 450 246-3201 poste 1844
- le bulletin municipal le Frontalier et notre site web : www.lacolle.com
- notre page Facebook @lacollemunicipalite

La bibliothèque municipale est ouverte suivant les consignes de la santé publique en lien avec la COVID-19.

Afin de faciliter votre choix de lecture, nous avons inséré une liste de livre et de nouveauté sur notre site Internet :

Nouvel horaire

Heures d'ouverture

Mardi : 18 h à 20 h
Jeudi : 18 h à 18 h
Samedi : 9 h à 13 h

Liste de livres

3, rue du Collège
Téléphone : 450-515-8050, p. 4640,
biblio@lacolle.com

N'hésitez pas à réserver vos livres par téléphone ou par courriel

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

10, rue Landry
https://saaq.gouv.qc.ca

Centre de service de la SAAQ, point de service Lacolle est accessible du lundi au vendredi de 9 heures à 17 heures, fermé de midi à 13 heures

Pour de l'information sur vos demandes de transaction, veuillez communiquer au : 1-800-361-7620

PATINOIRE – CHALET DES LOISIRS DU 15 DÉCEMBRE 2020 AU 15 MARS 2021

Semaine régulière :	16 h à 21 h
Congé des Fêtes :	10 h à 21 h
Semaine de relâche :	10 h à 21 h
Samedi :	10 h à 22 h
Dimanche :	10 h à 21 h

EXCEPTION :

24 décembre & 25 décembre	fermé
31 décembre & 1er janvier	fermé

L'ouverture du chalet ainsi que la patinoire sera selon les recommandations de la santé publique. Nous vous tiendrons informés.

Corridor scolaire

La prudence est de mise et il est essentiel de se remémorer les consignes de sécurité. Automobilistes, nous vous rappelons qu'il est important de respecter la limite de vitesse imposée par le corridor scolaire, **soit 30 km**.

Marcheurs

Votre enfant marche pour se rendre à l'école : lui rappeler de toujours regarder à gauche ainsi qu'à droite avant de traverser, de se rendre auprès des brigadiers afin de traverser en toute sécurité !

Vélo

Votre enfant prend son vélo pour se rendre à l'école : lui rappeler de porter son casque et ne pas oublier le respect des règles de signalisation routière. Lorsqu'il traverse la rue, il doit marcher à côté de son vélo.

Autobus

Votre enfant prend l'autobus pour se rendre à l'école : lui rappeler d'attendre dans une zone sécuritaire et éviter les bousculades à l'attente et à l'intérieur de l'autobus.

Un rappel des heures de présence des brigadières & brigadiers :

7 h 30 à 8 h **11 h 35 à 12 h 05**
12 h 40 à 13 h 10 **14 h 55 à 15 h 25**

Prudence sur les routes, les enfants sont notre relève !

Appel de candidatures

L'urbanisme et l'aménagement du territoire vous intéresse ?

La Municipalité de Lacolle sollicite des candidatures de citoyens bénévoles intéressés à siéger au comité consultatif d'urbanisme (CCU). Le comité est animé par le fonctionnaire responsable de l'aménagement urbain et il est formé de quatre citoyens et deux conseillers municipaux.

Le CCU est mandaté par le conseil municipal afin de donner des avis sur les demandes qui lui sont soumises en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire et plus spécifiquement en ce qui concerne les demandes de permis de construction/rénovation dans les secteurs soumis au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et aux dérogations mineures.

Pour de plus amples informations concernant le rôle du CCU, consultez, ci-après, la documentation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). CCU - rôles et tâches et Guide - CCU prise de décision**.**

Pour un aperçu de la règlementation municipale, consultez le site web de la Municipalité : Règlements municipaux

Les personnes intéressées doivent faire parvenir au directeur général de la Municipalité de Lacolle, dès maintenant ou avant le 1er décembre 2020, leur curriculum vitae ainsi qu'une lettre de motivation présentant :

- leur profil personnel : expériences communautaires, professionnelles et académiques pertinentes à la candidature ;
- leurs préoccupations en matière d'urbanisme ;
- leur contribution possible au sein du CCU.

Critères de sélection :

- résider sur le territoire de la Municipalité de Lacolle ;
- être disponible un ou deux avant-midi par mois ;
- être capable de travailler en équipe et de respecter les opinions ;
- avoir une connaissance ou une expertise dans le domaine de l'urbanisme, de l'architecture ou du patrimoine constitue un atout ;
- être en règle avec la Municipalité (taxes, amendes et permis) ;
- ne pas avoir été reconnu coupable et condamné pour une infraction en vertu du Code municipal du Québec, du Code civil ou d'une autre loi.

par courriel : admin@lacolle.com
par la poste ou par dépôt : M. Jean-Pierre Cayer, directeur général et secrétaire-trésorier
1, rue de l'Église Sud, Lacolle, J0J 1J0
Renseignements : Bureau municipal, 450 246-3201 poste 1844

Communication externe

La collecte d'ordures reprendra sa fréquence d'hiver **aux deux semaines** à compter de la semaine du 1er novembre.

LACOLLE

Matières recyclables

Ordures ménagères

NOVEMBRE							DÉCEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7			1	2	3	4	5
8	9	10	11	12	13	14	6	7	8	9	10	11	1
15	16	17	18	19	20	21	13	14	15	16	17	18	1
22	23	24	25	26	27	28	20	21	22	23	24	25	2
29	30						27	28	29	30	31		

Feuilles d'automne : participez à la collecte spéciale !

Compo-Haut-Richelieu tiendra une collecte de feuilles d'automne **le samedi 7 novembre** prochain. À compter du lundi 12 octobre, les citoyens sont invités à conserver vos sacs de feuilles jusqu'à leur jour de collecte. De cette façon, plus de feuilles d'automne serviront de matières fertilisantes pour les terres agricoles de la région.

Compo-Haut-Richelieu inc. est heureuse d'annoncer le début de la livraison de **BRUN'O Lebac**, le bac brun pour la nouvelle collecte de matières organiques dans le Haut-Richelieu, à compter du 2 novembre prochain. Ce nouveau service sera implanté en 2 phases, lesquelles s'échelonneront jusqu'en 2022.

- La phase 1 vise les résidences unifamiliales et les immeubles de 5 logements et moins.
  La distribution des bacs se déroulera sur une période de 6 à 8 semaines.
  À la livraison, chaque **BRUN'O** contiendra un petit bac de cuisine (Minibac), qui deviendra un précieux allié lors de la préparation des repas. À l'intérieur de ce petit bac se trouvera un carton de présentation expliquant qui est **BRUN'O** et la raison de sa venue. Les citoyens sont priés de retirer Minibac dès l'arrivée de **BRUN'O** afin de ne pas l'oublier et d'éviter qu'il ne se retrouve dans le camion lors de la première collecte.
  La première collecte des matières compostables est prévue au cours du mois de février 2021. Les informations à ce sujet seront précisées dans un *Guide de gestion des matières résiduelles* qui sera distribué en décembre.

- La phase 2 vise les multilogements (6 logements et plus). Les détails de cette phase sera annoncés ultérieurement.

Le site Internet BRUNOLEBAC.CA fournira de l'information utile au fil des semaines.
Les citoyens sont invités à le consulter régulièrement.

Compo-Haut-Richelieu inc. est responsable de la gestion des matières résiduelles pour douze municipalités de la MRC du Haut-Richelieu. Son mandat consiste à orchestrer les services de la manière la plus économique possible, et ce, dans les règles de l'art.

Site web : https://www.compo.qc.ca/ Téléphone : 450 347-0299 Courriel : info@compo.qc.ca